

Demande d'un certificat ou d'un extrait d'acte de baptême pour parrainage, confirmation, mariage ...

L'Évêché de Nancy possède le double de tous les registres paroissiaux de baptême et de mariage du diocèse de Nancy (soit le département de Meurthe-et-Moselle). Il est habilité à délivrer des extraits d'actes de baptême et de confirmation. Ceux-ci sont des actes privés qui ont un caractère confidentiel. Ils ne peuvent être délivrés que par voie postale à la personne qui a reçu le sacrement (aux parents, pour un enfant mineur) ou à la paroisse qui en a besoin pour la préparation d'un sacrement. Merci d'accompagner toute demande d'une copie du passeport ou de la carte nationale d'identité de la personne concernée.

Après avoir complété les rubriques ci-dessous et en particulier celles marquées*, merci de retourner votre demande à l'adresse suivante :

Service des actes de catholicité Évêché de Nancy - BP 40260 - 54005 Nancy Cedex

*Nom (de jeune fille)
*Prénom(s)
*Né(e) le à
fils - fille (rayer une des 2 mentions) de M.
et de Mme
domiciliés à cette époque
Baptisé(e) le à
*Motif de la présente demande et date de la célébration
*Votre adresse actuelle * Téléphone//

Pour l'envoi du document, merci de joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de la personne concernée [le ou la baptisé(e)] ou de la paroisse.

Pour la copie d'acte de baptême en vue d'un mariage, merci de fournir une enveloppe timbrée libellée à l'adresse du prêtre ou du diacre qui prépare le mariage. La demande ne peut être faite plus de six mois avant le mariage.